

# Bâtir ensemble : les étapes clés pour concrétiser votre projet d'habitat participatif

---

## Phase 1 : Émergence et structuration du groupe

- Définir une vision commune et les valeurs partagées du projet
- Rédiger une charte de vie pour encadrer les relations et la gouvernance
- Organiser des réunions régulières pour tester la cohésion du groupe
- Désigner des référents pour les différentes thématiques (juridique, technique, financière)

## Phase 2 : Étude de faisabilité et montage juridique

- Établir un plan de financement prévisionnel global
- Choisir la forme juridique adaptée (SCI, coopérative d'habitants, copropriété classique)
- Prospecter le foncier en fonction des capacités financières et des besoins du groupe
- Réaliser une étude de faisabilité technique et environnementale du terrain

## Phase 3 : Conception et permis de construire

- Sélectionner un architecte sensibilisé aux démarches participatives
- Co-concevoir les plans des espaces privés et des espaces mutualisés
- Déposer le permis de construire en concertation avec les services d'urbanisme
- Valider les choix techniques et les matériaux de construction

## Phase 4 : Chantier et suivi de projet

- Assurer le suivi régulier du chantier avec le maître d'œuvre
- Maintenir la dynamique de groupe malgré les délais et les imprévus
- Anticiper les besoins en équipements et les futurs contrats de maintenance
- Préparer les outils de gestion partagée pour les espaces communs

## Phase 5 : Emménagement et vie partagée

- Finaliser le règlement intérieur et les modalités de gestion des espaces communs
- Organiser l'emménagement et les premiers moments de convivialité
- Mettre en place des instances de décision pour la vie quotidienne

- Évaluer le fonctionnement du projet après les premiers mois d'occupation